

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

COMMUNE DE QUINTENAS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024

La séance ordinaire est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Sylvette DAVID, Maire.

Présents : Sylvette David, Bernard Penel, Nathalie Dufaud, Nicolas Carrot (arrivé à 18h49), Roland Maniouloux, Pierre Guirronnet, Bénédicte Pion, Mathieu Fereyre, Élodie Beraud, Emilien Glandut, Gilles Jouve, Alexandre Fressenon, Élisabeth Fanget

Absents excusés : Karine Fourel (pouvoir à Nathalie Dufaud), Éric Chalaye (pouvoir à Bernard Penel), Vincent Delolme, Antonino Wernimont (pouvoir à Alexandre Fressenon)

Absente : Charlène Fanget

Secrétaire de séance : Bénédicte Pion

Date de la convocation : 27 mars 2024

Le procès-verbal du 18 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Séparatif eaux usées Grande Rue – Convention d'attribution d'un fonds de concours pour des travaux d'eaux pluviales

Il convient de faire réaliser par Annonay Rhône Agglo les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur la Grande Rue et une partie de 3 rues transversales (rue des Écoles, rue de Saint-Romain-d'Ay et rue des Jardins). Annonay Rhône Agglo est compétente en matière de réseau d'eaux pluviales depuis le 1^{er} janvier 2020 par suite d'un transfert de compétences. Pour tous les travaux relatifs à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, il a été décidé, en application de la délibération 2021-403 du 9 décembre 2021, que les communes participeront à hauteur de 50 % du montant total de l'opération. A l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de la convention portant sur l'attribution d'un fond de concours de la commune pour participation aux travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur la Grande Rue et les rues transversales. L'enveloppe prévisionnelle relative à la part réseau des eaux pluviales étant estimée à 44 000 € hors taxes, le montant du fonds de concours de la commune sera de 22 000 € hors taxes.

Budget primitif 2024 - Commune

Le budget communal 2024 est présenté et soumis au vote. Il s'équilibre en dépenses et en recettes en fonctionnement à 1 149 513,00 € et à 1 164 313,00 € en investissement. Unanimité.

Budget primitif 2024 – Maison de Santé

Le budget Maison de santé 2024 est présenté et soumis au vote. Il s'équilibre en dépenses et en recettes en fonctionnement à 11 516,91 € et à 74 614,60 € en investissement. Unanimité.

Acquisition d'un cheminement piétonnier du lotissement « La Bardoine »

La commune a sollicité la SA HLM ADIS pour acquérir le cheminement piétonnier situé en bordure du lotissement « La Bardoine » cadastrée section D n° 117, 118 et 119 le séparant du groupe scolaire Marie Misery. Cette bande de terrain d'une surface d'environ 375 m², soit 150 mètres de long sur 2,50 m de large environ, nécessitera un découpage parcellaire.

Le conseil d'administration de la SA HLM ADIS a approuvé en date du 20 octobre 2023 la cession du cheminement piétonnier à la commune de Quintenas à l'euro symbolique, les frais de géomètre et d'acquisition étant à la charge de la commune. A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable.

École - Révision du règlement des temps périscolaires

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau règlement des temps périscolaires (cantine, garderie).

Création d'emplois permanents ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant aux agents contractuels sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique

Considérant le projet de dissolution de l'association Le Relais du Livre qui assure le fonctionnement de la bibliothèque municipale par délégation de service public et les connaissances et formations nécessaires à l'animation et au suivi administratif du réseau des bibliothèques d'Annonay Rhône Agglo et de la Médiathèque Départementale de l'Ardèche, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la création à compter du 1^{er} mai 2024 d'un emploi permanent d'agent du patrimoine dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de huit heures.

Afin d'assurer les besoins des services, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la création à compter du 1^{er} mai 2024 d'un emploi permanent d'agent spécialisé des écoles maternelles dans le grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de vingt-quatre heures et celui d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans le grade de rédacteur territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de trente-cinq heures. Ces postes seront occupés par du personnel dont le statut évolue.

Points divers

Urbanisme : Le service ADS a instruit, à la demande de la commune, deux dossiers dans le cadre de la police de l'urbanisme concernant des constructions sans autorisation.

Parallèlement la commune est vigilante par rapport à la conformité des réalisations des pétitionnaires et plusieurs dossiers ont fait l'objet de lettres recommandées pour signifier la nécessité de mettre les bâtiments en adéquation avec les autorisations d'urbanisme obtenues.

Stationnement : Prochainement la partie de la place de l'Église située devant la chapelle des Pénitents sera en interdiction de stationner en prévision des travaux dans la chapelle et dans les bâtiments alentour.

Fin de séance : 19h34